

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

EPIC MATHEYSINE TOURISME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 29 MAI 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Le vingt-neuf mai deux mille vingt-neuf les membres du comité de direction se sont réunis à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par le président de Matheysine Tourisme, datée du vingt-et-un mai deux mille vingt-six conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière.

Délibération n°03-2026
Renouvellement des
délégations du directeur

Membres titulaires présents : Coraline SAURAT, Jean-Luc RAVANAT, Gérard DELOR, Jean-Michel BRUGNERA, Patrick KAITANDJIAN, Nadine BARI, Franck GERBI, Riccardo PES, Sabine NOIRET, Frédéric ASTRUA, Marie-José MULLET, Jean-Pierre REBREYEND, Damien GIRARD, Marc GUILLOT

Membres suppléants présents : Philippe FAURE, Nicolas VIALANEIX, Aurélie FEVRIER, Sœur Marie-France BROTHIER, Eric CHATTARD, Alain COLLAUD,

Excusés : Carine MARY, Marlène CROS, Dianysis BAYOUMY, Laurent CHENEVAS

Nombre de présents : 20 dont 14 membres titulaires, 6 membres suppléants

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de voix délibératives : 15

Le directeur est nommé par le président, après avis du Comité, dans les conditions fixées par décret.

Le directeur a été recruté par contrat de droit public, pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. Monsieur ROUGIER Mathieu, Directeur de l'Office de Tourisme Matheysine Tourisme a été recruté au 01/07/2022 pour 1 mois, puis renouvelé le 01/08/2022 pour 3 ans, le 01/08/2025 pour 6 mois, puis embauché en Contrat à Durée Indéterminée le 1^{er} février 2026.

L'article 9 des statuts de l'EPIC liste les différentes attributions du directeur. Celui-ci assure le fonctionnement de l'Office sous le contrôle du président.

Il est donc proposé, dans la limite des inscriptions budgétaires, d'autoriser le directeur de l'Office de Tourisme Matheysine Tourisme à :

- Intenter au nom de Matheysine Tourisme les actions en justice, défendre l'établissement public dans les actions intentées contre lui et conclure les transactions qui pourraient résulter de ces actions.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.
- Créer des régies de recettes, des régies de dépenses, des sous-régies de recettes, des sous-régies de dépenses nécessaires au fonctionnement de l'EPIC.

Le renouvellement des délégations du directeur sont votées à 15 pour, 0 contre, 0 abstention.

Pour copie conforme

Le 29/05/2026

Le Président Jean-Luc RAVANAT

Matheysine Tourisme

04 76 81 18 24

13 route du Terril - 38350 SUSVILLE

SIRET 822 042 297 00017 RCS Grenoble

Date d'envoi à la préfecture 20/05/2026

Date d'affichage – publication 20/05/2026

Certifié rendu exécutoire 20/05/2026